

# Campagne 2023 de l'inspection du travail

**Le travail à temps partiel  
dans les secteurs du nettoyage,  
des services à la personne  
et de l'aide à domicile**

En ce début 2023, une grande campagne d'information, de sensibilisation et de contrôle est déployée afin de garantir le respect des droits des salariés en temps partiel, dans des secteurs fortement féminisés.

Vous êtes employeur, représentant du personnel ou salarié des secteurs du nettoyage, des services à la personne et de l'aide à domicile, téléchargez les documents d'information sur la campagne, la réglementation et les droits, sur le site du ministère du Travail : [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)



**système  
d'inspection  
du travail** 

Retrouvez ici les coordonnées des services renseignements et de l'inspection du travail de votre département :

**CODE  
DU TRAVAIL  
NUMÉRIQUE**  
[code.travail.gouv.fr](http://code.travail.gouv.fr)

Édition : Direction générale du travail • Maquette : Dicom des ministères sociaux • Mars 2023



# Campagne 2023 de l'inspection du travail

**Le travail à temps partiel  
dans les secteurs du nettoyage,  
des services à la personne  
et de l'aide à domicile**

En ce début 2023, une grande campagne d'information, de sensibilisation et de contrôle est déployée afin de garantir le respect des droits des salariés en temps partiel, dans des secteurs fortement féminisés.

Vous êtes employeur, représentant du personnel ou salarié des secteurs du nettoyage, des services à la personne et de l'aide à domicile, téléchargez les documents d'information sur la campagne, la réglementation et les droits, sur le site du ministère du Travail : [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)



**système  
d'inspection  
du travail** 

Retrouvez ici les coordonnées des services renseignements et de l'inspection du travail de votre département :

**CODE  
DU TRAVAIL  
NUMÉRIQUE**  
[code.travail.gouv.fr](http://code.travail.gouv.fr)

Édition : Direction générale du travail • Maquette : Dicom des ministères sociaux • Mars 2023

